



Don d'argent après décès

Par **indication**, le **04/10/2022** à **17:16**

Bonjour,rnrnDécès de mon mari en 2021, j'ai fait un don en 2021 à ma fille unique après le décès avec la déclaration des dons manuels et de sommes d'argent cerfa 2735-SD (maximun financier).rnrnComme j'ai un patrimoine financier important, j'ai redonné à ma fille au premier trimestre de cette année de l'argent pour solder son prêt immobilier sans faire de déclaration aux impôts.rnrnPourriez-vous me dire si mon enfant aura des impôts à payer après mon décès ?rnrnQu'elle est la meilleure solution ?rnrnMerci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **04/10/2022** à **17:47**

bonjour,rnrnla déclaration d'un don manuel est à faire au trésor public par le donataire.rnrnvoir ce lien :rnrn[démarches fiscales pour un don manuel](#)rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **05/10/2022** à **19:21**

Bonsoir rnSi votre fille n'à pas déclaré la donation, la règle veut qu'elle le fasse au plus tard lors de l'ouverture de votre succession. rnNous restons sur le plan juridique. rn